

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
 CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Andance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame REYNAUD Christelle, Maire.

Présents : Mme REYNAUD Christelle, Maire. Mmes SOUILLARD Jocelyne, FORCHERON Chantal, BERTRAND Régis adjoints. Mmes BONANS Clémence, CORNILLON Danielle, GARNIER Justine, SONNIER Andréa, MILLET Valérie, conseillères municipales. MM. FREYCHET Éric, BOYER Patrick, CERRUTI-MICLET Roland, LAPEINE Vincent, conseillers municipaux

Excusés : CASIMIRO Brigitte (Pouvoir à CERRUTI-MICLET Roland)

Secrétaire de séance : MILLET Valérie

Le compte rendu de la séance du 13 février 2026 n'a fait l'objet d'aucune observation.

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Diagnostic du Gymnase
- Retrait d'une délibération
- Reprise du **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels**

Après approbation de la modification de l'ordre du jour, le Conseil Municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. BERTRAND Régis, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Mme REYNAUD Christelle, Maire.

Il se présente ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés		362 708,99	274 735,25		274 735,25	362 708,99
Opérations de l'exercice	915 589,33	1 260 299,37	497 444,74	419 104,98	1 413 034,07	1 679 404,35
Totaux	915 589,33	1 623 008,36	772 179,99	419 104,98	1 687 769,32	2 042 113,34
Résultat de clôture		707 419,03		-353 075,01		354 344,02
	Besoin de financement		-353 075,01			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser		135 325,18	61 263,75		
	Excédent de financement		-74 061,43			
	Des restes à réaliser					
	Besoin total de financement		-427 136,44			

Le compte administratif 2025 est adopté à l'unanimité. [Délibération n°04-03-2026-10](#)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2025 établi par Monsieur le trésorier du SGC NORD DROME. Les résultats étant identiques à ceux du compte administratif 2025.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 026027

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NORD DROME

ETABLISSEMENT : ANDANCE
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

00970 - ANDANCE

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 151 944,89	1 574 124,83	2 726 069,72
Titres de recette émis (b)	419 104,98	1 263 473,99	1 682 578,97
Réductions de titres (c)		3 174,62	3 174,62
Recettes nettes (d = b - c)	419 104,98	1 260 299,37	1 679 404,35
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 151 944,89	1 574 124,83	2 726 069,72
Mandats émis (f)	503 048,36	942 659,39	1 445 707,75
Annulations de mandats (g)	5 603,62	27 070,06	32 673,68
Dépenses nettes (h = f - g)	497 444,74	915 589,33	1 413 034,07
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		344 710,04	266 370,28
(h - d) Déficit	78 339,76		

le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité. [Délibération n°04-03-2026-11](#)

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

A la suite à l'approbation du compte administratif 2025, il convient de délibérer sur l'affectation du résultat de celui-ci pour sa prise en compte dans l'établissement du budget primitif 2026.

Affectation de résultat

		Réalisé 2025
Fonctionnement	Recettes d'exploitation	1 260 299,37 €
	Dépenses d'exploitation	915 589,33 €
	Résultat d'exploitation	344 710,04 €
	Report année n-1	362 708,99 €
	Résultat global de fonctionnement	707 419,03 €
Investissement	Recettes d'investissement	419 104,98 €
	Dépenses d'investissement	497 444,74 €
	Solde d'investissement	-78 339,76 €
	Report année n-1	-274 735,25 €
	Résultat global d'investissement	-353 075,01 €
Restes à réaliser	Recettes	61 263,75 €
	Dépenses	135 325,18 €
	Solde des restes à réaliser	-74 061,43 €
	Besoin de financement ou apport	-427 136,44 €
Affectation de résultat	1068 Titre de recette	427 136,44 €
	002 Report de fonctionnement	280 282,59 €
	001 Report d'investissement	-353 075,01 €
	Résultat global cumulé	280 282,59 €

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité. [Délibération n°04-03-2026-12](#)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Après présentation par la commission Finances du projet de budget 2026, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif.

Celui-ci s'établit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses :	1 502 545,27 €	Dépenses :	1 707 363,95 €
Recettes :	1 502 545,27 €	Recettes :	1 707 363,95 €

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances,

décide à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2026. [Délibération n°04-03-2026-13](#)

VOTE DES SUBVENTIONS 2026

La commission Finances n'a pas disposé du temps matériel nécessaire au travail sur les attributions des subventions aux associations.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de reporter cette question à la prochaine réunion.

DIAGNOSTIC ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LE GYMNASÉ

Il est proposé d'acter un projet sur le gymnase par la réalisation d'une étude de faisabilité et d'aide à la décision.

Cette étude portera sur la solidité de l'ouvrage (charpente, toiture, murs porteurs et fondations) ainsi que sur sa conformité aux exigences réglementaires actuelles.

Ce diagnostic devra fournir un avis d'expert indépendant sur l'état du bâtiment et présenter un comparatif technique et financier entre trois options :

- **La rénovation partielle** : remise en état des éléments dégradés.
- **La rénovation lourde (réhabilitation)** : mise aux normes complètes et amélioration thermique.
- **La déconstruction et reconstruction** : édification d'un nouvel équipement optimisé.

Les conclusions du diagnostic et de l'étude comparative rénovation / reconstruction constitueront une étape préalable à toute décision future concernant l'évolution du gymnase communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le lancement de cette étude. [Délibération n°04-03-2026-14](#)

RETRAIT DÉLIBÉRATION n°13-02-2026-06

Le conseil municipal a autorisé le maire, dans l'attente du vote du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, par délibération en date du 13 février 2026.

Cette délibération portait sur une ouverture de crédits en section d'investissement pour l'année 2026, en complément de la délibération n°01-12-2025-41 prise le 1^{er} décembre 2025 relative à l'ouverture de crédits au titre du quart des crédits ouverts sur les dépenses d'équipement en 2025 (article L.1612-1 du CGCT).

Compte tenu de sa forme, cette délibération prise le 13 février 2026 ne permet pas d'apprécier sa légalité au regard des dispositions dudit article L. 1612-1 du CGCT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de retirer cette délibération. [Délibération n°04-03-2026-15](#)

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale.

La mise en place d'un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Il est proposé de reprendre le document unique établi en 2010, avec le concours d'un cabinet de consultants, compte tenu de la technicité de ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lancer une consultation pour reprendre le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. [Délibération n°04-03-2026-16](#)

Informations orales

Les bases d'imposition sur la fiscalité locale directe seront communiquées par le service des Finances Publiques à la fin du mois de mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

